



# DECLARATION CSEC

## Déclaration CFDT au CSEC du 22 Mars 2023

### Convention entre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et Framatome

Le 30 mai 2022, une demande de la **CFDT** est parvenue à la direction de Framatome Romans pour la mise en place d'une convention.

Celle-ci a pour objectif de permettre à tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires salariés sur les sites de Framatome de disposer d'une convention entre les SDIS et Framatome.

Malgré plusieurs demandes justifiées en CSE et lors de discussions avec la DRH et le directeur, la direction est restée sur un refus catégorique sans engager de dialogue avec notre organisation sur cette question.

La **CFDT** juge cette attitude inconsciente et déplorable vis-à-vis du contexte actuel de manque de Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), qui sont des atouts majeurs dans notre chaîne de secours française.

La **CFDT** est convaincue que Framatome joue un rôle social primordial et doit être exemplaire sur la mise en place de telles conventions.

A noter que cette convention existe pour certaines personnes sur le site de Romans et dans d'autres établissements Framatome. Mais, à Romans, elle n'est valable que pour les personnes qui ont une fonction d'Equipier Intervention Site (EIS) fonction facultative, liée à la spécificité du site.

Le nombre d'EIS étant limité et l'effectif actuel ayant atteint sa cible, les autres Sapeurs-Pompiers Volontaires du site n'ont donc plus accès à cette convention.

La **CFDT** demande donc à la direction centrale de Framatome :

- D'obtenir un engagement employeur officiel qui prévoit **1 convention pour 1 salarié SPV** et ce sur **tous les sites qui en ferait la demande**
- De veiller à un meilleur dialogue social local au sein des établissements